



Planning d'inscription à remettre à l'accueil de loisirs ou
au Pays de Coulommiers

MOIS DE JUILLET 2017

à retourner au plus tard le : 8 JUIN 2017

ALSH fréquenté	Dammartin-sur-Tigeaux <input type="checkbox"/>
	Faremoutiers <input type="checkbox"/>
	Guérard <input type="checkbox"/>
	Pommeuse <input type="checkbox"/>

NOM DE FAMILLE : _____

MERCREDI

	MERCREDI MATIN (de 7h jusqu'à l'ouverture de l'école)				MERCREDI FORFAIT (Matin + Repas)				MERCREDI (Journées complètes)				MERCREDI APRES MIDI (sans repas) à partir de 13h30			
	Mer				Mer				Mer				Mer			
Nom et prénom de l'enfant	5/7				5/7				5/7				5/7			

**Réservé à
l'administration**

Reçu le :
Par :
Saisie Logiciel
Me
Saisie Listing
Me

RAPPEL : Conformément au règlement intérieur, lorsque
la capacité d'accueil est atteinte, les enfants seront accueillis en fonction des places
disponibles. Toute famille n'ayant pas communiqué de planning ne sera pas inscrite pour la
période concernée. Toute absence de l'enfant durant les jours pour lesquels il est inscrit sera
facturée (l'inscription est effective à la date de remise de la feuille d'inscription à l'accueil de
loisirs ou à la communauté de communes).

Nom du signataire :

Signature